



Préfet de la Haute-Corse

Cérémonie de remise des prix du concours national de la Résistance et de la Déportation et du concours des petits artistes de la mémoire

Comme chaque année, la préfecture de la Haute-Corse accueille, le mercredi 18 juin, la cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours national de la Résistance et de la Déportation et du concours national des petits artistes de la mémoire en présence, notamment du président du Conseil général, de la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale, du délégué militaire départemental et des représentants des associations d'Anciens Combattants.

Le concours national de la Résistance et de la Déportation

Vecteur essentiel de la transmission de la mémoire, le concours national de la Résistance et de la Déportation, fondé en 1960 à initiative de la confédération nationale des combattants de la Résistance, offre aux élèves l'opportunité d'approfondir leurs connaissances sur certains aspects, parfois méconnus, de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Cette année ce concours prend une dimension particulière en Corse où nous fêtons le 100ème anniversaire de la naissance de Fred SCAMARONI, figure emblématique de la résistance corse au parcours prestigieux.

Les finalités qu'il poursuit vis-à-vis des jeunes sont multiples :

- Transmettre des valeurs qui se rattachent aux droits de l'homme, aux principes de la démocratie,
- Susciter un esprit de tolérance, une démarche de solidarité,
- Préparer à la vie de citoyen,
- Acquérir une démarche d'historien,
- Rapprocher les générations.

Les jurys départementaux désignent les lauréats départementaux qui reçoivent leur prix lors d'une cérémonie organisée au chef-lieu du département.

Le jury est composé du directeur de l'office national les anciens combattants et victimes de guerre, de l'inspecteur d'académie, d'anciens résistants, d'historiens et chercheurs.

Les associations de résistants comme les documentalistes des établissements scolaires participent à cet effort de préservation de la mémoire. Le rôle médiateur de l'enseignant demeure primordial dans cette entreprise.

Participent à ce concours les élèves des établissements publics et privés, des établissements d'enseignement agricole, des établissements relevant du ministère de la Défense et des établissements français à l'étranger.

Le concours comporte **plusieurs catégories** de participation :

Lycée :

- rédaction d'un devoir individuel portant sur le sujet académique (3h),
- réalisation d'un travail collectif, par exemple un mémoire sur le thème annuel,
- réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel sur le thème annuel.

Classe de troisième :

- rédaction d'un devoir individuel portant sur le sujet académique (2h),
- réalisation d'un travail collectif, par exemple un mémoire sur le thème annuel,
- réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel sur le thème annuel.

Les thèmes choisis par le jury national sont variés, à titre d'exemple :

- 2004 : « les Forces françaises libres »,
- 2005 : « 1945 : Libération et découverte de l'univers concentrationnaire, crime contre l'humanité et génocide »,
- 2006 : « Résistance et monde rural » le 1^{er} prix collectif lycée a obtenu la mention spéciale du jury national,
- 2007 : « le travail dans l'univers concentrationnaire nazi »,
- 2008 : « l'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la 2^{ème} guerre mondiale : une forme de résistance »,
- 2009 : « les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi »,
- 2010 : « l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle et son impact jusqu'en 1945 »,
- 2011 : « la répression de la résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy »,
- 2012 : « résister dans les camps nazi »,
- 2013 : « communiquer pour résister ».

Le concours 2013-2014 en Haute-Corse

Les épreuves se sont déroulées le vendredi 21 mars 2014. Les sujets ont été soumis aux candidats dans le cadre du thème choisi par le jury national :

« La libération du territoire et le retour à la République »

Pour l'ensemble des épreuves 2 établissements ont participé au concours cette année :

- Le lycée Giocante de Casabianca a concouru dans les épreuves individuelles (une classe, 2 travaux)
- Le collège de Moltifao a concouru dans les épreuves individuelles (1 classe, 5 travaux)

La participation 2013/2014 (7 élèves au total) est en baisse par rapport à l'année précédente.

Le jury départemental a privilégié l'originalité de la réflexion et la capacité

d'évocation des faits historiques rapportés.

Le contact entre élèves et témoins est un des fondements du concours. Cet impératif a pour conséquence l'indispensable recueil des témoignages par les moyens techniques actuels afin qu'il reste des traces lorsque les témoins directs auront disparu.

Le palmarès départemental du concours national de la Résistance et de la Déportation session 2013/2014

Catégorie rédaction d'un devoir individuel en classe (classe de tous les lycées) :

- **1^{er} prix** : Alexis LORENDEAUX, élève de seconde du lycée Giocante de Casabianca de Bastia,
- **2^{ème} prix** : Léa VIALE, élève de première du lycée Giocante de Casabianca de Bastia,

Catégorie rédaction d'un devoir individuel en classe (classe de troisième) :

- **1^{er} prix** : Camille MEMMI, élève de troisième au collège de Moltifao,
- **2^{ème} prix** : Francesca COSTA, élève de troisième au collège de Moltifao,
- **3^{ème} prix** : Stéphanie GRISONI, élève de troisième au collège de Moltifao,
- **4^{ème} prix** : Orsula KOVACS, élève de troisième au collège de Moltifao,
- **5^{ème} prix** : Aurélie JOUY, élève de troisième au collège de Moltifao.

Sont proposés au jury national : Alexis LORENDEAUX et Camille MEMMI.

En annexe : sujets de la session 2013/2014

Concours national des petits artistes de la mémoire

Le concours scolaire intitulé « **Les petits artistes de la mémoire, concours du centenaire de la Grande Guerre** » est organisé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG), en partenariat avec la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense (DMPA), le Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014 », l'association Renefer, le Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux, la Fondation Varennes, la Fondation CARAC, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, le Souvenir Français, le Comité National du Souvenir de Verdun, la Fondation des mutilés et Invalides de Guerre, la Fédération nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie, l'Association Républicaine des Anciens combattants, l'Union Nationale des Combattants.

Depuis son lancement en 2006, le concours reçoit le patronage conjoint du Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense chargé des anciens combattants et du Ministre de l'Éducation nationale.

Les finalités qu'il poursuit vis-à-vis des jeunes sont multiples :

- transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre et plus largement, dans le cadre des commémorations du Centenaire, de sensibiliser les élèves à l'héritage contemporain de ce conflit européen et mondial.

- faire réaliser aux élèves des classes participantes une « œuvre mémorielle » sous la forme d'un carnet de guerre artistique alliant expression littéraire, plastique ou numérique traduisant le travail d'appropriation de l'héritage contemporain de la Grande Guerre.

Les classes participantes peuvent choisir de travailler sur des thématiques différentes :

- Sélection par la classe d'un Poilu originaire idéalement de leur commune (Poilu dont le nom figure sur le monument aux Morts) ou de leur département ou ascendant d'un des élèves de la classe mais un poilu étranger à cette commune peut être retenu à condition que des archives soient disponibles pour la classe.
- Réalisation par la classe d'une œuvre mémorielle, sous forme d'un carnet artistique à la manière du carnet de guerre de l'artiste Renefer ou toute autre œuvre plastique ou numérique retraçant l'histoire d'un Poilu et intégrant les réflexions menées autour de l'héritage contemporain de la Grande Guerre.

Pour la session 2013-2014 deux classes ont concouru dans le département de Haute-Corse :

- l'école primaire de Sisco (CM1-CM2)
- l'école primaire d'Urtaca (CE2-CM1-CM2)

Le palmarès départemental du concours national des petits artistes de la mémoire session 2013/2014

Pour avoir réalisé deux magnifiques carnets de guerre, les écoles primaires d'Urtaca et Sisco ont obtenu un 1^{er} prix (ex-aequo) départemental décerné par un jury réuni le 10 juin 2014 à la direction académique de la Haute-Corse.

Les élèves de Mme Marie-Pierre Angelini à Sisco ont retracé le parcours de Pierre Martin Tusoli, jeune matelot siscas mort en avril 1915 lors du torpillage du *Léon Gambetta* dans le canal d'Otrante par un sous-marin autrichien. C'est aussi en avril 1915 qu'est tombé au champ d'honneur Jean-Simon Bonavita, choisi par les élèves de l'école d'Urtaca et leur professeur M. Paul-André Buisson, à la tristement célèbre bataille de Vauquois.

Les lauréats :

- *École de Sisco (Mme Marie-Pierre ANGELINI, CM1-CM2)*

Emma DAMIANI, Serena GIACOMELLI, Leelo LUCCHESI, Adrien MARI, Cassandra MASALA, Melina VECCHIONI, Eloïse CAMBOURG, Cassandra CLEMENCEAU ; Clara CORCUFF, Chloé DELALOY, Anatea GIACOMELLI, Léa LABBE, Camille LEBEAU, Ugo GARINO, Luna VELLARD, Raphaël VILLORESI, Carla RUTILY.

- *École d'Urtaca (M. Paul-André BUISSON, CE2-CM1-CM2)*

Ange-Toussaint COSTA-CECCALDI, Jules DELVILLE, Anna DEVEZE, Mattea GASPARI, Florian GOETZ ALBERTINI, Chiara INNOCENZI, Lino MASSIANI, Maylis MONTECATTINI, Antoine-Joseph RIOLACCI, Mickaël ROTH, Anthony SAULI, Agathe CHINI, Alexia DUVERMY, Pierre-François LEONETTI, Léa MOLLI, Jean-Laurent MORACCHINI, Fabien SAMMARCELLI, Dorin-Marian BARBIERU, Francesca-Maria COSTA, Sofia EL KHOUCHINI, Marc SAULI.